

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### - La rémunération des fonctionnaires - (10pts)

La rémunération des fonctionnaires est un droit au sens de la loi des 13 juillet 1983. Tout fonctionnaire, occupant un emploi permanent et titulaire d'un grade lui donnant vocation à occuper les emplois correspondants, a le droit à un traitement après services faits. La rémunération du fonctionnaire comprend le traitement de base fonction du grade et de l'indice, ..... d'indemnités principales (ex. supplément familiale de traitement) et d'indemnités accessoires au titre de la valeur professionnelle de l'agent. En effet, un régime de rémunération au mérite a été instauré dans la fonction publique. Par cela une prime de performance collective a été créée en 2001 à titre individuel la prime de fonction résultat a été créée en 2007. Celle-ci s'appliquait seulement à la fonction administrative et avait vocation à se substituer à l'ensemble des indemnités. Elle a été remplacée en 2007 par la prime de fonctions, expertise et d'engagement professionnel .... comprenant une part fixe annuelle basée sur les fonctions et les sujétions et une part modulable. La mise en place de l'entretien annuel d'évaluation en 2007 permet de juger de la valeur professionnelle de l'agent et détermine sa rémunération. La rémunération est donc devenue un outil managérial au sein de la fonction publique, basée sur une logique de performance. Elle est aussi un enjeu financier avec le gel de la valeur du point d'indice décidé jusqu'en 2017, dans un objectif de pérennisation des comptes publics.....